

Projet de Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais



Contact : Sylvaine COURANT
Cheffe de projet opportunité Parc Naturel Régional
Tél. 05 79 86 01 61 – 06 27 46 90 80
developpement.cooperation@bassin-de-marennes.com

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional (PNR) ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable qui associe tous les acteurs locaux.

Un PNR n'apporte pas de contraintes réglementaires supplémentaires, ni ne vise à mettre un territoire sous cloche.

Au contraire, il a pour vocation de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Un PNR est un outil doté de « missions » mais pas de « compétences ». Il est fondé sur la libre adhésion des communes.

Les PNR ont 5 missions (article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et l'innovation.

Il existe aujourd'hui [54 Parcs naturels régionaux](#), qui représentent 15 % du territoire français, plus de 4 400 Communes, plus de 9,1 millions d'ha et près de 4,1 millions d'habitants.

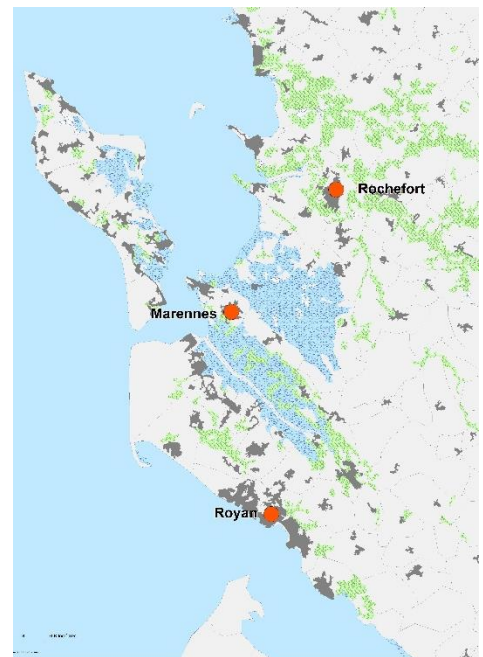
Pourquoi réfléchir à la création d'un PNR ?

Parce que les trois territoires à l'initiative du projet partagent **des problématiques communes en matière d'aménagement et de développement** :

- une forte composante littorale,
- des économies marquées par la saisonnalité et le tourisme,
- des atouts patrimoniaux et architecturaux parfois mal connus,
- d'importants secteurs ruraux avec des centres-bourgs à dynamiser,
- ou encore une forte pression anthropique consommatrice d'espaces.

Par ce que les trois intercommunalités coopèrent déjà depuis plusieurs années : gestion des fonds européens pour la pêche et l'aquaculture, animations Natura 2000, Contrat de ruralité avec l'État, Contrat territorial avec la Région, notamment.

D'où l'idée en 2016, d'engager une réflexion sur la création d'un **Parc naturel régional, qui pourrait être un bon outil de gestion et de valorisation, permettant une approche plus globale** du territoire et de ses enjeux, et **constituerait un projet ambitieux pour structurer un développement local durable.**



Une étude d'opportunité en cours

L'initiative de la création d'un Parc naturel régional – du démarrage à l'aboutissement de la procédure – relève de la compétence stricte de la Région.

Sollicitée par les trois intercommunalités en novembre 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a donné une suite favorable à la réalisation d'une étude d'opportunité, et attribué une aide de 50 000€ pour celle-ci.

Lancée en octobre 2018 pour une durée de deux ans, l'étude a été confiée à une équipe composée de :

- Benjamin Haurit, sociologue des questions territoriales, mandataire,
- Rivière Environnement, écologues, environnementalistes et juristes,
- Guillaume Duhamel, urbaniste des territoires,
- LineaMenta–Marion Lacombe, urbaniste et juriste.

Cette étude d'opportunité est une étape préalable importante, puisqu'elle doit permettre d'**analyser la plus-value d'un Parc naturel régional par rapport aux dispositifs existants**, de proposer un périmètre cohérent, et de confirmer l'engagement des acteurs locaux.

Les étapes de l'étude d'opportunité

• 1^{ère} année (fin 2018 - fin 2019) : le diagnostic

- Analyse des documents de référence,
- Arpentage du territoire et visites de terrain,
- Ateliers avec les agents techniques,
- Entretiens avec les élus & les acteurs locaux,
 - ➔ Identification des enjeux,
 - ➔ Évaluation de la plus-value d'un PNR

• 2^{ème} année (fin-2019 – mi-2021) :

- Mise en évidence du périmètre adéquat
- Réunions avec les élus
- Réunion publique avec les habitants
 - ➔ Rédaction du rapport final

L'étude se déroulera jusqu'à l'avec la publication d'un rapport final qui sera soumis à la Région.

Sur la base de celui-ci et après avoir obtenu l'avis favorable de l'État, le Conseil régional et le territoire pourront s'engager ensemble dans l'élaboration d'une charte (enjeux et plan d'actions) pour ensuite solliciter le classement en PNR.

La création d'un PNR : un processus long

La création d'un PNR peut prendre environ 10 à 12 ans. Elle se fait sous la responsabilité de la Région et est actée par un décret du Premier Ministre.

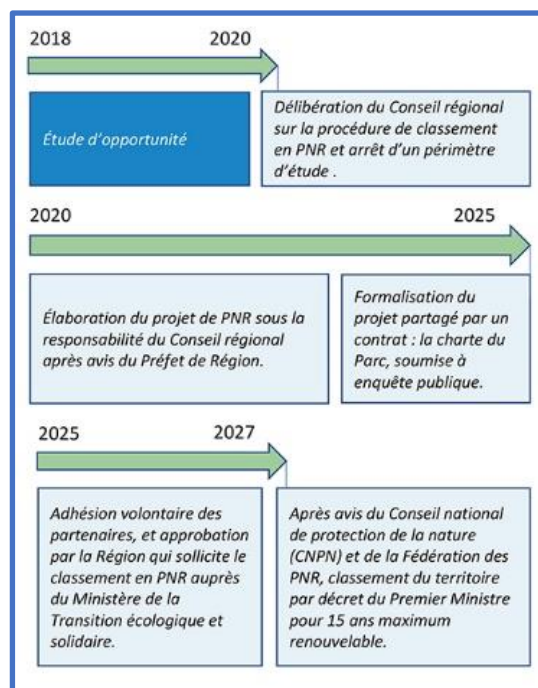
La démarche se déroule en 3 temps :

- la réalisation de l'étude d'opportunité (2 ans),
- l'élaboration de la charte du PNR (6 ans),
- l'adhésion des collectivités et la validation par l'État (2 ans).

Des réunions de concertation avec les élus locaux, les acteurs socio-économiques et la population, ont lieu tout au long du processus de construction, notamment durant la phase d'élaboration de la charte, afin d'aboutir à un projet partagé de développement du territoire.

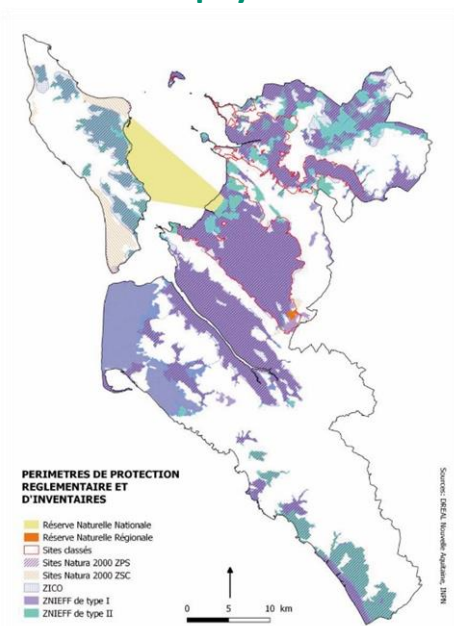
Un PNR est créé pour une durée de 15 ans maximum, renouvelable.

Géré par une structure commune, **il est composé des collectivités locales signataires de la charte sur la base du volontariat.**



→ Éléments de diagnostic du territoire

De l'arrière-pays au littoral et ses îles : un « ensemble remarquable »



Le diagnostic fait apparaître :

- une cohérence géomorphologique et paysagère,

notamment caractérisée par l'alternance hautes terres – basses terres, une vaste unité écologique cohérente, un territoire de terre et d'eau, des estuaires et des zones humides comme fils conducteurs.

- des logiques communes de défense, de conquête et d'appropriation des milieux,

avec notamment le rôle joué par les paysans de la mer et les paysans de la terre, la poldérisation et la construction de digues, la construction de systèmes de défense (Broue, Brouage, arsenal de Rochefort, poche de Royan), le développement du tourisme balnéaire, l'ouverture sur le monde (Champlain, la francophonie...)

Des dispositifs de préservation sur 48% du territoire.

Un ensemble morcelé dont la cohésion et la cohérence se construisent pas-à-pas

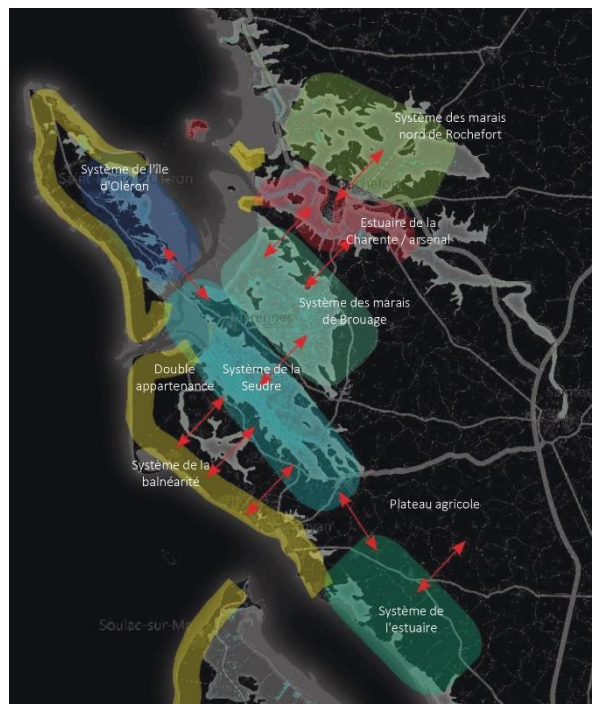
Le diagnostic fait apparaître :

- une juxtaposition d'écosystèmes territoriaux plutôt qu'un territoire revendiqué, perçu et approprié dans sa globalité,

du fait notamment d'une hétérogénéité des caractéristiques et des dynamiques économiques, d'une diversité des récits et des imaginaires locaux, de l'absence de sentiment d'appartenance collective, du morcellement des documents de planification et de programmation.

- une intégration toutefois croissante des composantes territoriales et institutionnelles,

avec notamment la multiplication des ententes intercommunautaires autour de grands projets et d'enjeux (marais de Brouage, DLAL FEAMP, Réseau Natura 2000, Redémarais...), la montée en puissance d'une nouvelle échelle de contractualisation avec l'État et la Région (Contrat de ruralité, Contrat de dynamisation et de cohésion...), et l'émergence d'une culture du développement local et d'un référentiel partagé à l'échelle des trois collectivités.



Prégnance de la dualité : diversité / unité.

Un ensemble confronté à des fragilités et des problématiques communes

Le diagnostic constate :

- **un territoire fortement exposé aux risques,**

de submersion et d'inondation, d'évolution du trait de côte, de raréfaction de la ressource en eau, de dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- **une dilution de l'armature territoriale qui génère des déséquilibres territoriaux,**

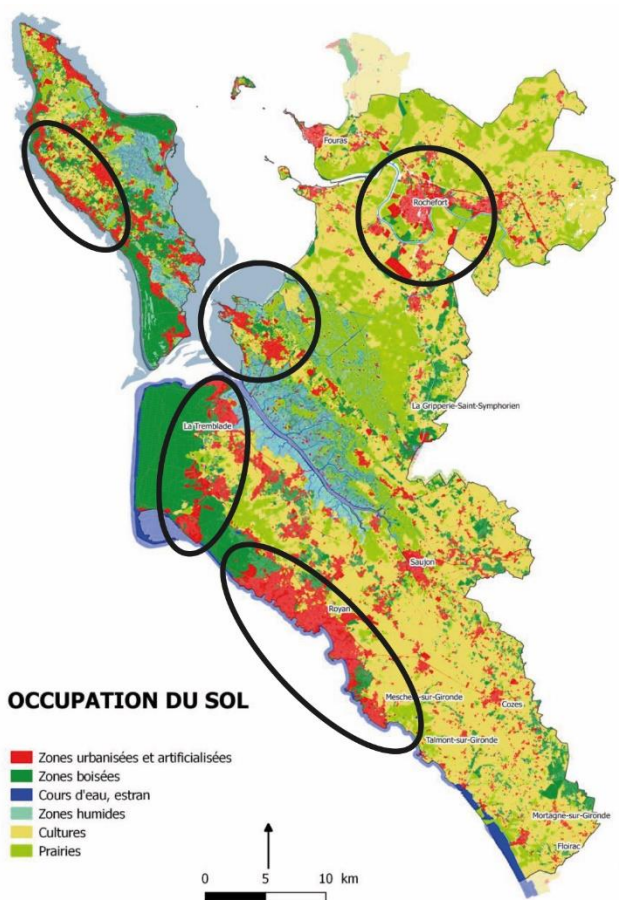
avec un desserrement des pôles urbains, la dépendance accrue à la mobilité, un marché immobilier sélectif, des communes parfois insuffisamment équipées pour intégrer les nouveaux arrivants, un processus de dévitalisation des centres-bourgs, la vacance et la dégradation du patrimoine bâti...

- **des vulnérabilités sociales sur chaque strate du territoire,**

notamment du fait d'un processus de vieillissement de la population, d'une économie en partie saisonnière, du chômage, d'une agriculture extensive en difficulté, de primo-accédants vulnérables, ...

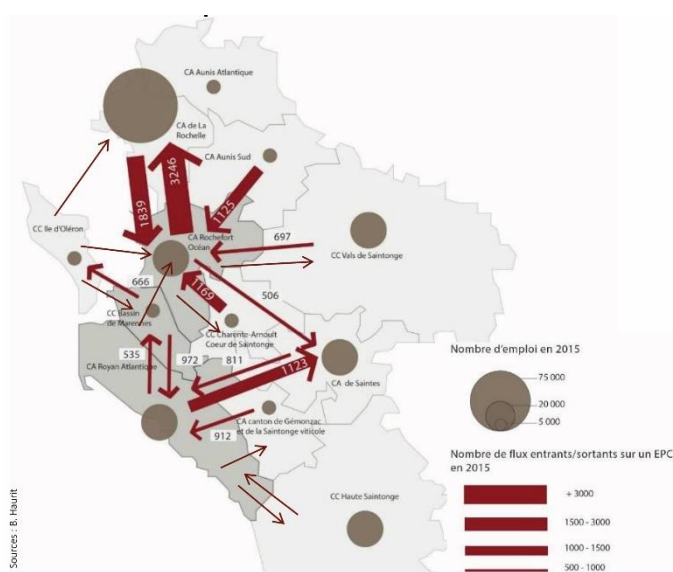
- **une pression anthropique croissante sur les milieux et une fragilisation du système des marais,**

avec notamment une pression touristique sur le littoral, une consommation foncière soutenue sur certaines communes, une banalisation des paysages, une pression sur les marais...



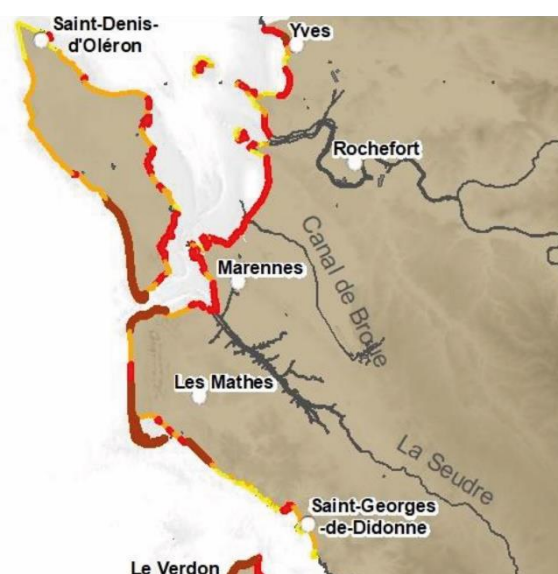
Source: CEA, CARO, CCBM, RFG 2017, CLC2012

Le fractionnement des milieux.



Sources : B. Hautt

Flux domicile travail : attraction des pôles rochelais et saintais.



Vulnérabilité du littoral au recul du trait de côte en lien avec une élévation de 21 cm du niveau marin à l'horizon 2050.

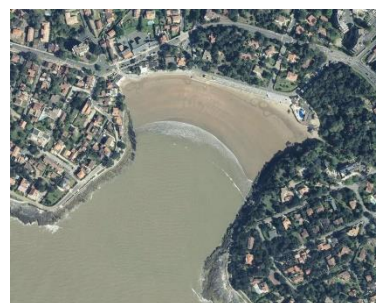
Étude d'opportunité :

→ Un PNR comme « support d'écriture » d'un récit collectif

Le diagnostic démontre que **le territoire d'étude répond aux critères de labellisation** évaluables à ce stade de la démarche, dans le sens où :

- bien qu'il ne constitue pas un territoire en tant que tel, les récurrentes géomorphologiques et historiques communes aux différents segments du périmètre d'étude, présentent **une cohérence à même d'asseoir la construction d'un récit collectif**,
- les systèmes des marais et des estuaires témoignent de l'efficacité des politiques d'aménagement conduites depuis plusieurs siècles par l'État et les acteurs locaux, et font aujourd'hui l'objet d'**une valorisation culturelle, économique et patrimoniale qui pourrait être confortée**,
- **cet ensemble est confronté à des dynamiques/problématiques qui le fragilisent** : gestion de l'eau, réchauffement climatique, fragilisation des milieux, déséquilibres sociaux et territoriaux, vulnérabilités sociales...

Le diagnostic esquisse ainsi, à ce stade de l'étude, **une opportunité pour le territoire d'expérimenter un nouveau format de Parc naturel régional, fondé sur des enjeux communs** plus que sur un héritage culturel partagé, **et sur la nécessité de consolider une logique d'entente intercommunautaire** aujourd'hui fragile et fonctionnant par « opportunité ».



Étude d'opportunité :

→ Un PNR pour relever plusieurs grands défis

- **Anticiper et adapter le territoire aux changements climatiques, optimiser la gestion de l'eau et des zones humides**

- Notamment : expérimentation de nouveaux modèles d'aménagement des villes et des bourgs, mise en place des trames vertes et bleues, promotion des énergies renouvelables, maintien des activités participant à l'entretien des zones humides, déploiement d'une stratégie économique valorisant la « filière bleue »...

- **Promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays**

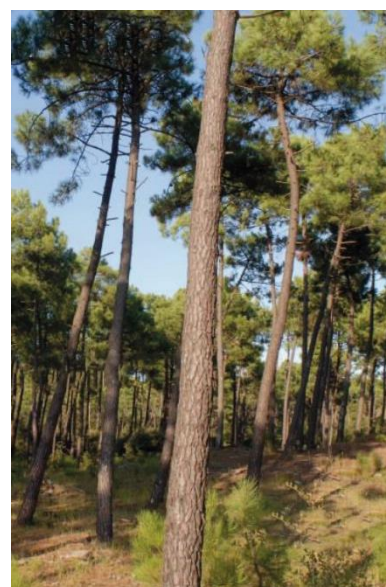
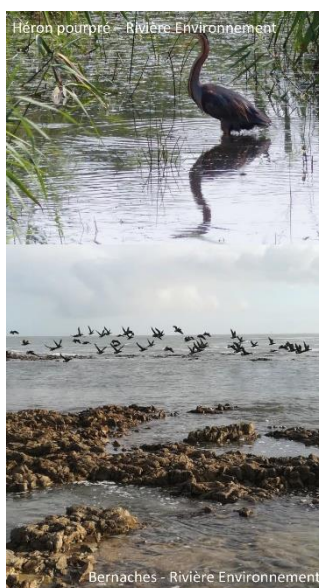
- Notamment : régulation du processus de « dilution » de l'armature historique des villes et des bourgs du littoral, mise en valeur et animation des centres-bourgs, réinvestissement du patrimoine vernaculaire, renforcement des réponses à l'égard de la problématique du vieillissement de la population...

- **Cultiver les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif**

- Notamment : soutien aux filières de la conchyliculture, de l'élevage, du maraichage, structuration de circuits courts, valorisation des métiers et des savoir-faire, promotion d'un « écotourisme » valorisant les marais, l'arrière-pays, le terroir, les savoir-faire vernaculaires, le patrimoine historique, allongement de la « séquence touristique » et diversification des publics...

- **Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques**

- Notamment : coordination des ingénieries, articulation et lisibilité des dispositifs environnementaux et des outils de gestion et de projet...



Les Parcs naturels régionaux en Nouvelle-Aquitaine

En initiant cette démarche, le territoire de Royan-Marennes-Rochefort rejoint 7 territoires néo-aquitains engagés dans un projet de PNR.

5 territoires classés PNR :

- PNR des Landes de Gascogne, le plus ancien, classé en 1970 : www.parc-landes-de-gascogne.fr
- PNR de Millevaches en Limousin : www.pnr-millevaches.fr
- PNR Périgord-Limousin : www.pnr-perigord-limousin.fr
- PNR du Marais Poitevin : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>
- PNR Médoc, le plus récent, classé en juin 2019 : <https://www.pnr-medoc.fr>

2 territoires dont la démarche est en cours :

Ils viennent de valider leur étude d'opportunité et s'engagent dans l'élaboration de leur charte.

- Projet de PNR Montagne basque
- Projet de PNR de Gâtine poitevine : <https://www.pays-gatine.com/journal-de-bord.html>

La Région Nouvelle-Aquitaine reconnaît, par le soutien qu'elle apporte à ces projets, l'importance de ces espaces et de ces paysages à l'échelle régionale.

